

CAPD du 13 mars 2023.

Déclaration du SE-Unsa

M l'inspecteur d'académie,  
Mesdames et Messieurs

Pour débiter cette première et nouvelle CAPD, le SE-Unsa renouvelle sa totale opposition à la loi de 2019 de transformation de la fonction publique. Cette loi est un modèle de dénigrement et de mise à l'écart des organisations syndicales élues pour représenter les personnels.

La réduction considérable des compétences des CAP amène chaque fonctionnaire dans un face à face trop inégal entre un agent et son institution.

A l'usage, nous avons vu clairement les difficultés, la défiance, les erreurs, les incompréhensions, le manque d'information... que cela a créés.

Le SE-Unsa reste attaché à un dialogue social constructif et cela nécessitera le rétablissement d'un véritable paritarisme.

Dans ce cadre que nous contestons, le SE-Unsa poursuivra son engagement pour protéger, défendre et étendre les droits des personnels.

\*

Ce dénigrement et cette mise à l'écart des représentants des salariés se voient aussi dans l'actualité sociale immédiate. Quand un homme seul (fût-il président) refuse le dialogue avec les syndicats (syndicats soutenus par 90 % des salariés), c'est un vrai danger pour l'ensemble des institutions démocratiques.

A l'Unsa, nous ne souhaitons pas que la démocratie sombre à cause de l'obstination de celui qui devrait la défendre.

Nous voyons également que la parole de cet homme n'est pas fiable (par exemple : « Vous aurez une augmentation de 10 % en janvier 2023 »).

Le « pacte » que tente d'imposer le ministère est la criante démonstration du mensonge annoncé par M. Macron.

Un seul exemple : Les professeurs des écoles pourront gagner plus, ils devront juste aller travailler en plus et ailleurs au moment où ils sont déjà en classe !

\*

Refus de réponse et parole qui devient mensonge caractérisent le plus haut niveau de l'Etat. Connaissions-nous de tels problèmes à la Dsden de la Haute-Garonne ?

M. le Dasen, à votre arrivée il y a 3 mois, nous vous avons alerté sur les difficultés de fonctionnement dans notre département (difficultés régulièrement augmentées par le ministère). Vous avez pu maintenant mesurer à quel point nous avons raison.

Nous avons deux questions.

**1 - Nous vous demandons, sérieusement, si le dialogue est possible** avec les personnels et leurs représentants ?

Nous vous donnons trois exemples.

- Depuis mi-septembre, nous attendons une réponse à un signalement d'atteinte à la laïcité dans une école (question maintes fois répétée).
- Les questions diverses posées au CTSD de décembre, reposées au CDEN de janvier, re-reposées au CSA de février sont toujours sans réponse (alors qu'à chaque séance, vous avez dit « On vous répond par écrit »)
- Les demandes d'information sur la HC et CE devaient avoir une réponse « la semaine prochaine », cela fait plus de deux mois.

M. le Dasen, **à partir de combien de temps le retard devient du mensonge ?**

**2 - Autre question, tout aussi sérieuse, faut-il respecter les règles ?**

Nous prendrons deux exemples.

- La pondération des heures pour les personnels en REP + est inscrite dans la loi. Dans les écoles de Haute-Garonne, cette pondération a été supprimée pendant deux ans et, depuis, vous restez sourd à nos demandes de récupération ou compensation.

Alors, la Dsden de Haute-Garonne doit-elle respecter les règles ?

Deuxième exemple

- Vous venez de commencer une formation pour la direction d'école. Vous nous avez écrit que cette formation était « obligatoire » et, en même temps, qu'elle n'est pas « décomptée des obligations de service ». Vous inventez le volontariat imposé ou le bénévolat obligatoire ?

Alors, la Dsden de Haute-Garonne doit-elle respecter les règles ?

Dialogue possible ou pas ?

Respect des règles ou pas ?

M. le Dasen, vous avez compris que nous attendons des réponses.